Nouvelles orientations pour l'action humanitaire de l'Union

2021/2163(INI) - 15/12/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 551 voix pour, 63 contre et 83 abstentions, une résolution sur de nouvelles orientations pour l'action humanitaire de l'Union.

Les besoins humanitaires ont atteint un niveau historique, **238 millions de personnes ayant besoin d' aide en 2021**, principalement en raison des conflits, mais aussi de facteurs systémiques tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement, la croissance démographique mondiale, l'insécurité alimentaire, les ressources en eau limitées et une gouvernance marquée par l'échec. L'épidémie de COVID-19 a encore aggravé la crise humanitaire mondiale.

Faire face aux besoins grandissants et réduire le déficit de financement

Le Parlement a salué la communication de la Commission sur l'action humanitaire de l'Union et a demandé la mise en œuvre rapide de ces propositions en étroite consultation et coopération avec les partenaires humanitaires afin de **veiller à ce que l'aide soit prévisible**, à ce qu'elle ne soit pas fragmentée et à ce qu'elle ne fasse pas double emploi avec d'autres actions.

Selon les députés, l'aide humanitaire de l'Union devrait toujours être fournie sur la seule base de **besoins bien définis et pré-évalués**, être pleinement conforme aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance et accorder une attention particulière aux difficultés que rencontrent les groupes vulnérables. La Commission est invitée à placer le principe «**ne laisser personne de côté**» au cœur de la nouvelle approche des actions humanitaire.

Préoccupés par la nette aggravation du déficit de financement humanitaire, le Parlement a demandé à la Commission de prévoir **un budget annuel solide** pour l'aide humanitaire de l'Union et de conserver une enveloppe bien définie au sein de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence pour les crises humanitaires en dehors de l'Union. Les députés ont demandé une **augmentation des fonds** consacrés à l'aide humanitaire et ont invité les États membres à montrer l'exemple et à allouer une part fixe de leur revenu national brut à l'aide humanitaire.

La Commission et le Service européen pour l'action extérieure sont invités à élaborer une **stratégie de collaboration à long terme avec les pays tiers**, en particulier les donateurs émergents afin d'accroître le nombre de pays donateurs qui contribuent à l'aide humanitaire sur une base volontaire. Les députés ont demandé la mise en place d'un mécanisme de coordination de l'Union afin d'adopter une approche cohérente de l'Union à l'égard du droit international humanitaire. Ils ont également souligné potentiel des initiatives de financement mixte associant davantage le secteur privé dans l'aide humanitaire de l'Union.

La résolution a par ailleurs invité la Commission et les États membres à i) surveiller étroitement les violations du droit international humanitaire et à inclure les violations du droit international humanitaire comme critère d'inscription sur les listes de personnes ou d'entités dans le cadre des régimes de sanctions pertinents de l'Union et ii) poursuivre et sanctionner ceux qui utilisent la famine comme arme de guerre afin de lutter contre les violations généralisées du droit à l'alimentation pendant les conflits.

Soutenir un environnement plus propice à l'aide humanitaire

Soulignant l'importance de soutenir les acteurs locaux, les députés ont invité la Commission à élaborer une **politique ambitieuse de localisation** (notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19) qui favorise la transparence, s'appuie sur l'expérience des partenaires et définisse la manière d'apporter un soutien accru et de meilleure qualité aux intervenants locaux afin de renforcer leurs capacités, de leur permettre d'utiliser tous les instruments disponibles et de veiller à ce qu'ils soient associés au processus décisionnel.

Compte tenu des besoins spécifiques en matière d'aide et de protection des populations touchées par les catastrophes, la résolution a invité la Commission à fournir **les ressources nécessaires à l'adaptation au changement climatique** et à la réduction des risques de catastrophe par l'intermédiaire, entre autres, de l' instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale, dans le cadre d'une approche fondée sur le triple lien entre **aide humanitaire, développement et paix** associant les peuples autochtones et les communautés locales.

La Commission et le Service européen pour l'action extérieure sont invités à adopter une communication définissant une politique claire sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix dans l' optique de s'attaquer aux causes profondes de la fragilité et des conflits, en s'appuyant notamment sur l' expérience pratique acquise par les organisations non gouvernementales.

Les députés ont préconisé une intégration plus concrète de la **dimension de genre** dans l'action humanitaire future tout en plaidant en faveur du libre accès à des services de santé publique gratuit. Ils ont invité l'Union à mettre en œuvre le programme de l'initiative Nansen pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes ou du changement climatique et à mettre particulièrement l'accent sur l'alimentation, en tant que droit fondamental pour tous.

Enfin, le Parlement a insisté pour que le premier forum humanitaire européen en janvier 2022 soit inclusif et accessible, associe les partenaires humanitaires chargés de la mise en œuvre de l'aide et vise à accroître la visibilité de l'aide humanitaire de l'Union.